

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement.

COMMUNIQUE DU 30/04/2018

1. En date du 28 avril 2018, le journaliste François Masser du Service Afrique de la British Broadcasting Corporation (BBC) a tendu le micro à une personne recherchée par un mandat d'arrêt international émis par la justice burundaise pour participation à des violences meurtrières qui ont précédé le putsch manqué du 13 mai 2015. Pour se couvrir l'individu se fait passer pour défenseur burundais des droits de l'homme.
2. Au cours de l'interview avec la BBC, le soi-disant défenseur des droits de l'homme a fait des déclarations incendiaires appelant les Burundais à la haine, et à la subversion.
3. Il convient de signaler qu'en l'espace d'un mois seulement, les journalistes de la BBC s'illustrent par un manque d'éthique et de déontologie journalistiques en se rangeant aux cotés des opinions tant nationales qu'internationales qui n'ont d'autre objectif que de perturber la paix et la sécurité au Burundi.
4. En effet, en date du 12 mars 2018, une journaliste burundaise Judith BASUTAMA, correspondante de cette radio a été interpellée pour le même manquement, et en dates du 15 avril et du 28 avril 2018, c'était respectivement le tour de Firmin Henry BADEGA et de François MASSER, tous les deux journalistes à ladite radio, de s'adonner au même dérapage, et tout cela malgré les appels à l'ordre et mises en garde du Conseil National de la Communication (CNC) à l'endroit de la BBC.
5. Le Gouvernement du Burundi voudrait rappeler à l'opinion nationale et internationale qui l'aurait oublié, le rôle néfaste qu'ont joué les médias de

la haine dans notre sous région en commençant par notre pays voisin le Rwanda. Le Burundi a failli de très peu de tomber dans la même situation en 2015, n'eut été la sagesse des Burundais et le professionnalisme de ses institutions dans la gestion de la crise.

6. Le Gouvernement du Burundi ne peut donc cacher sa déception face à un Medium de grande notoriété comme la BBC qui devrait être sans ignorer les avancées significatives du Burundi à la suite de l'insurrection de mai 2015, plutôt que de se rendre coupable d'un manque de professionnalisme en défendant les criminels poursuivis par la justice burundaise au détriment des institutions républicaines.
7. Face à une telle démarche susceptible de saper les efforts remarquables du Gouvernement du Burundi à consolider la paix et la sécurité et à promouvoir un bien être socioéconomique pour toutes les filles et fils du pays, **le Gouvernement du Burundi demande au CNC de prendre ses responsabilités vis-à-vis de la BBC et de tout autre média qui s'adonnera à une attitude similaire**, et ce dans le strict respect de la loi.
8. Par la même occasion, le Gouvernement du Burundi voudrait rassurer les médias tant nationaux qu'étrangers que sa politique de respecter la liberté d'expression reste parmi ses priorités. Toutefois, il met en garde tous les autres médias de la haine que des mesures seront prises pour assurer la quiétude au peuple burundais et aux étrangers vivant sur le sol burundais.
9. Pour terminer, le Gouvernement du Burundi tranquillise la population, l'invite à maintenir la sérénité qui l'a toujours caractérisée et à répondre massivement aux activités de la campagne pour le referendum constitutionnel du 17 mai 2018.

Bujumbura, le 30 avril 2018

Le Secrétaire général du Gouvernement
et Porte-Parole du Gouvernement

Philippe NZOBONARIBA.-